

Commune de La Roche-Posay

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2/2

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 13/02/2023 approuvant les dispositions de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Roche-Posay
 Fait à La Roche-Posay,
 Le Maire,



Légende

- Élément du patrimoine identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Secteur inondable d'aléas moyen et faible identifié au titre des articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Secteur inondable d'aléa fort identifié au titre des articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Secteur présentant des enjeux écologiques liés aux milieux humides au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'attente de projet défini au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection de la déclaration d'intérêt public des urgences des eaux minérales identifié au titre de l'article L151-31 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre identifié au titre de l'article L151-14 du Code de l'Urbanisme et de l'article L111-6-1-2 du code de la construction et de l'habitation

- Zonage :**
- Limite de zone ou secteur**
- UA : Zone urbaine de la cité médiévale
 - UBh : Secteur urbain historique
 - UBr : Secteur urbain récent
 - UBi : Zone urbaine réservée aux équipements et services de santé
 - UE : Zone urbaine à vocation principale économique
 - UEc : Secteur urbain à vocation principale commerciale
 - UL : Zone urbaine à vocation principale de loisirs et d'équipements
- 1AU : Zone à urbaniser
 1AUEc : Secteur à urbaniser à vocation principale commerciale
- A : Zone agricole
 Ad : Secteur agricole accueillant des abris pour animaux
 Ah : Secteur agricole accueillant de l'habitat
- N : Zone naturelle
 Ne : Secteur naturel accueillant des structures sportives
 Ne1 : Secteur naturel accueillant des structures sportives et de loisirs
 Ng : Secteur naturel pour la pratique du golf
 Ni : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs
 Nm : Secteur naturel de la colline ensoleillée
 Nn : Secteur naturel à préserver des constructions
 Ns : Secteur naturel d'équipements publics isolés
 Nt : Secteur naturel des thermes
 Nv : Secteur naturel d'aire d'accueil pour les gens du voyage

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	3432 m ²	Zone de loisirs, espace vert et aménagement d'une balgrade	Commune
ER n°2	10131 m ²	Zone de loisirs, espace vert et aménagement d'une balgrade	Commune
ER n°3	10545 m ²	Aménagement du carrefour et stationnement	Commune
ER n°4	101 m ²	Aménagement d'un point de vue sur la Tour Guilloleau	Commune
ER n°5	570 m ²	Jonction de voirie entre le boulevard du Comte et la route de Pissy	Commune
ER n°6	8239 m ²	Voie douce	Commune
ER n°7	97 m ²	Sécurisation du carrefour	Commune
ER n°8	5523 m ²	Cheminement piéton	Commune
ER n°9	2612 m ²	Projet d'équipements socioculturels et sportifs	Commune
ER n°10	1995 m ²	Aménagement d'un chemin piéton sur le bord de la rivière	Commune
ER n°11	2381 m ²	Zone de loisirs / espace vert	Commune
ER n°12	814 m ²	Accès à une zone d'urbanisation future	Commune
ER n°13	1095 m ²	Accès à une zone d'urbanisation future	Commune
ER n°14	654 m ²	Cheminement piéton	Commune
ER n°15	725 m ²	Aménagement d'un chemin piéton sur le bord de la rivière	Commune
ER n°16	1692 m ²	Voie douce	Commune
ER n°17	54292 m ²	Extension de l'hippodrome et du centre équestre	Commune
ER n°18	421 m ²	Voie	Commune
ER n°19	1635 m ²	Aggrandissement de la liaison piétonne vers la zone d'activité	Commune

